

# Compte -rendu de la réunion de conseil du jeudi 21 Novembre 2019

\*\*\*

**Présents :** Mme Chrystèle CATEL, MM Frédéric BÉRULLIER, Daniel FLAMENT, Gabriel LEFÈVRE, Hervé PROYART, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

**Absents excusés :** M. Jérémy DEVOS donne pouvoir à Gabriel LEFÈVRE.

M. Bruno PRONNIER donne pouvoir à Michel VAN DE VELDE

M. Gaëtan TÉTAZ donne pouvoir à Hervé PROYART.

**Absents :** MM. Sébastien BOUFFLERS, Bruno ROLLERO.

Sous la Présidence de Michel VAN DE VELDE, maire.

**Secrétaire de séance :** M. Daniel FLAMENT.

## Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 20 H 15

M. le Maire fait part d'une demande de modification de l'ordre du jour : en 9 protocole d'accord avec SFR fibre et en 10 questions diverses. Demande acceptée à l'unanimité.

M. le Maire propose une minute de silence en hommage à Madame Josette DUVAUCHELLE, 1<sup>ère</sup> adjointe, décédée le 04 Novembre.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### ***1. Approbation du compte-rendu du 19 Septembre 2019 :***

Aucune remarque. Compte-rendu adopté à l'unanimité.

#### ***2. Élection d'un adjoint suite au décès de Madame Josette DUVAUCHELLE :***

M. le Maire indique que conformément aux articles L.2122-1 et L2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal soit pour la commune de Morisel 4 adjoints. Le Maire rappelle également que le conseil avait décidé dans sa séance du 05 Avril 2014 de nommer 3 adjoints. Dès lorsque le nombre minimum est respecté, à savoir au moins un adjoint, le Conseil Municipal peut lorsqu'un poste d'adjoint devient vacant suite à une démission ou un décès, décider de ne pas le remplacer.

Suite au décès de Madame Josette DUVAUCHELLE, le poste du 1<sup>er</sup> adjoint étant vacant, le Conseil Municipal peut donc décider de désigner un nouvel adjoint ou de fixer à 2 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Le Maire propose au conseil de ne pas remplacer le 1<sup>er</sup> adjoint et de fixer à 2 le nombre d'adjoints au maire ; Le 2<sup>ème</sup> adjoint actuel M. Frédéric BÉRULLIER monte au 1<sup>er</sup> rang et le 3<sup>ème</sup> adjoint actuel M. Daniel FLAMENT monte au 2<sup>ème</sup> rang. Les indemnités restent fixées à 4.4% de l'indice terminal de la fonction publique pour chacun des adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix d'accepter la proposition de Monsieur le Maire et de fixer le nombre d'adjoint à deux.

#### ***3. Remplacement de Madame Josette DUVAUCHELLE au S.I.A.A.L :***

M. le Maire informe qu'il faut désigner un membre du conseil pour le remplacement de Madame Josette DUVAUCHELLE concernant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Avre Luce où elle était titulaire. M. Daniel FLAMENT se propose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Daniel FLAMENT comme titulaire pour représenter la commune au « Syndicat Intercommunal d'Assainissement Avre Luce » en remplacement de Madame Josette DUVAUCHELLE.

#### ***4. Remplacement de Madame Josette DUVAUCHELLE au C.C.A.S. :***

M. le Maire informe qu'il faut désigner un membre du conseil pour le remplacement de Madame Josette DUVAUCHELLE concernant le Centre Communal d'Action Sociale dont elle était membre. M. Vincent RETOURNÉ se propose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Vincent RETOURNÉ comme délégué du conseil au CCAS en remplacement de Madame Josette DUVAUCHELLE.

### **5. Convention de mise à disposition des ATSEMS :**

M. le Maire informe que le Conseil communautaire a adopté le 26/09/2019 une nouvelle convention de mise à disposition descendante pour les 2 ATSEMS valable du 01/09/2019 au 31/12/2019 pour assurer les fonctions hors temps scolaire. La commune recevra une facture trimestrielle. Le montant à payer sera basé sur un coût moyen horaire calculé au terme de chaque trimestre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires.

### **6. Indemnités de conseil au trésorier de Moreuil :**

M. le Maire ayant demandé le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 Décembre 1983 à compter de l'exercice 2019 propose d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100% qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 et sera attribuée à M. Philippe SQUIBAN, receveur municipal de Moreuil, au prorata de son temps de présence soit 102.45 € pour l'indemnité de conseil et 30.49 € pour l'indemnité de confection du budget .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention vote l'indemnité du receveur municipal au taux de 100% à compter de l'exercice 2019.

### **7. Aménagement du trottoir au 9-11 rue de Beauvoisy (normes PMR) :**

M. le Maire présente un courrier de Madame Evelyne BOENS qui demande une entrée charretière aux normes PMR à l'entrée de son domicile situé au 9-11 rue de Beauvoisy. Les travaux seront réalisés dans le cadre du groupement de commandes voiries de la CCALN et les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020. Ces travaux ne sont pas subventionnables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande une double cotation de ces travaux et décide de reporter la décision au prochain conseil après réception des devis.

### **8. Pose d'un candélabre rue de l'Église :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les résidents des logements locatifs de la rue de l'Église ont demandé à ce qu'un candélabre soit posé. La gaine et les câbles ont été installés au moment de la réalisation du lotissement mais le candélabre n'a jamais été posé. M. le Maire informe le Conseil Municipal que la FDE80 estime les travaux à 4000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **9. Protocole d'accord avec SFR Fibre :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par SFR. La convention relative à l'exploitation du réseau câblé est arrivée à échéance. Suite au nombre très faible d'abonnés, l'arrêt de l'exploitation sur Moreuil et l'arrivée de la fibre sur le territoire, SFR fibre ne souhaite pas renouveler cette convention. M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la conclusion d'un protocole d'accord ayant pour objet la fin de la convention d'exploitation du réseau câblé avec la remise des matériels existants à la commune à titre gratuit au 31 Décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce protocole d'accord, autorise M. le Maire à signer le projet de protocole d'accord tel qu'annexé à la présente délibération et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **9. Questions diverses :**

- ❖ Deux candidatures pour le recensement 2020, Madame Marie-Hélène ROI et Madame Marjorie ORRICO et que le superviseur du recensement doit venir en mairie le 27 Novembre prochain.
- ❖ Le reversement éolien a eu lieu et qu'il est de 17 040 €.
- ❖ M. le Maire va demander à la CCALN si le l'allée du cimetière d'une largeur de 1M40 peut faire partie du groupement de commande voiries.

- ❖ Demande de devis en cours auprès de La Maisonnée concernant la rampe d'accès de l'école. M. le Maire informe le Conseil Municipal que la date de dépôt des dossiers DETR a été avancée au 31 Décembre 2019 et que ce sera trop tard pour cette année.
- ❖ L'arbre de Noël des enfants aura lieu le 14 Décembre à 14h15 et 16h15.
- ❖ Les vœux du Maire auront lieu le 11 Janvier 2020 à 15h.
- ❖ Distribution du colis des aînés le 16 Décembre après-midi entre 14h et 16h30. Les colis non remis seront disponibles en Mairie le mardi 18 et le mercredi 19 décembre de 9h à 12h.
- ❖ Les travaux pour la fibre seront faits en 2020 et la commercialisation débutera fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021. M. le Maire informe que quelques rues pourraient poser problème car les maisons ne sont pas numérotées. Il faudra voir à changer le nom de certaines rues ou numéroter les habitations.

*Séance levée à 21h30*

Le secrétaire

Le Maire